



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA TRANSITION  
NUMÉRIQUE  
ET DES COMMUNICATIONS  
ÉLECTRONIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT**

Paris, le 9 septembre 2020

Monsieur le Président, *Cher André,*

Le Président de la République et le Premier Ministre font de l'accès au numérique pour tous, dans tous les territoires, une priorité de l'action du Gouvernement. Aux côtés des collectivités territoriales et des élus locaux, nous avons renforcé les moyens opérationnels et financiers pour accélérer le déploiement des réseaux de fibre optique dans l'ensemble des territoires, notamment dans les plus ruraux. Ainsi, dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, nous apporterons à tous un accès Internet à très haut débit avant fin 2022 et nous déploierons de nouveaux réseaux de fibre optique vers tous les locaux d'ici fin 2025 comme cela a été fait plus tôt pour l'eau, le téléphone ou l'électricité.

Concernant la couverture en téléphonie mobile, le Gouvernement a engagé depuis 2018 avec les opérateurs un plan ambitieux mobilisant plusieurs milliards d'euros d'investissement. Un des premiers axes de ce grand plan va permettre d'ici la fin de l'année que l'ensemble du réseau mobile déployé sur le territoire soit équipé en 4G, offrant ainsi une réelle amélioration pour les usagers en matière d'accès à l'Internet mobile. Un autre pilier majeur de ce plan repose sur l'obligation imposée à chaque opérateur de déployer progressivement 5.000 nouveaux sites mobiles (d'ici 2026) dans les territoires non ou très mal couverts en téléphonie mobile. Le Gouvernement a fait le choix de s'appuyer sur l'expertise des collectivités territoriales et des élus locaux, qui sont les plus à mêmes d'apprécier la réalité effective de la couverture mobile sur le terrain, pour identifier les zones à équiper en priorité.

**C'est dans ce cadre que j'ai le plaisir de vous annoncer que je viens de signer l'arrêté (JORF N°0210 du 28 août 2020) qui impose aux opérateurs Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR d'engager les travaux nécessaires à la mise en service de nouveaux sites permettant l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile 4G pour votre circonscription dans un délai maximal de 24 mois.**

Monsieur André CHASSAIGNE  
Président du groupe la Gauche démocrate et républicaine et député du Puy-de-Dôme  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

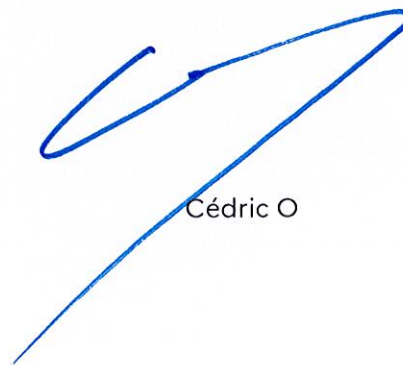
Les communes concernées par ce nouvel arrêté sont les suivantes : BONGHEAT, SAINT-ANTHÈME.

Par ailleurs, je vous rappelle que dans votre département du Puy-du-Dôme, les arrêtés précédents pris entre juillet 2018 et mai 2020 ont concerné les communes suivantes : ANZAT-LE-LUGUET, AYDAT, BANSAT, BERTIGNAT, BILLOM, BLOT L'ÉGLISE, BROUSSE, CHARENSAT, COL DU BÉAL (HAUTES-CHAUMES), CONDAT, CREVANT LAVEINE, DOMAINE NORDIQUE DE GUERY, EGLISENEUVE, ESPINCHAL, GORGES DE LA SIOULE, LA BOURBOULE, LA CELETTE, LA TOUR D'AUVERGNE, LAMONTGIE, LASTIC, LE QUARTIER, LE VERNET-STE-MARGUERITE, MONTCEL, MONTEL DE GELAT, ORLEAT, PICHERANDE, PLAN D'EAU DES FADES, SAINT ANTHEME (PRABOURÉ), SAINT ETIENNE SUR USSON, SAINT-IGNAT, SAULZET-LE-FROID (ZONE NORDIQUE DE PESSADE), ST FERREOL DES COTES, ST GENES CHAMPANELLE, SURAT, THIOLIERE, TOURZEL-RONZIERE, VILLOSSANGES, VODABLE, VOLLORE-MONTAGNE.

Vous l'aurez compris, le Gouvernement, en association étroite avec les élus locaux, les collectivités territoriales et les opérateurs de télécommunications, est pleinement mobilisé pour équiper votre circonscription des infrastructures les plus performantes afin de garantir à vos administrés une connexion Internet et mobile de qualité.

Demeurant à l'écoute de vos remarques et propositions, je vous prie, Monsieur le Président, de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

Bonjour,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Cédric O